

PROVINCE DE L'OUEST

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

DEPARTEMENT DU HAUT-KAM

ARRONDISSEMENT DE BANDJA

GROUPEMENT FOTOUNI

CODEFO

CODEFO

NOUVEL ORGANIGRAMME

POUR UN CODEFO EFFICACE ET EFFICIENT

PROVINCE DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU HAUT-KAM

ARRONDISSEMENT DE BANDJA

GROUPEMENT FOTOUNI

CODEFO

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

NOUVEL ORGANIGRAMME

Le 22 mars 2008, dans la salle de réunion de la Chefferie FOTOUNI une commission a été mise sur pied par une assemblée générale des forces vives (intérieures et extérieures) convoquée par Sa Majesté TEMDEMNOU FODJO Maurice Chef Supérieur du village FOTOUNI. Il s'agissait de la réforme du CODEFO (Comité de Développement du village FOTOUNI) ; le CODEFO traditionnel ayant montré ses limites. Par ailleurs, les fonds recueillis à partir des ventes des cartes se sont avérés insignifiants pour réaliser des projets importants.

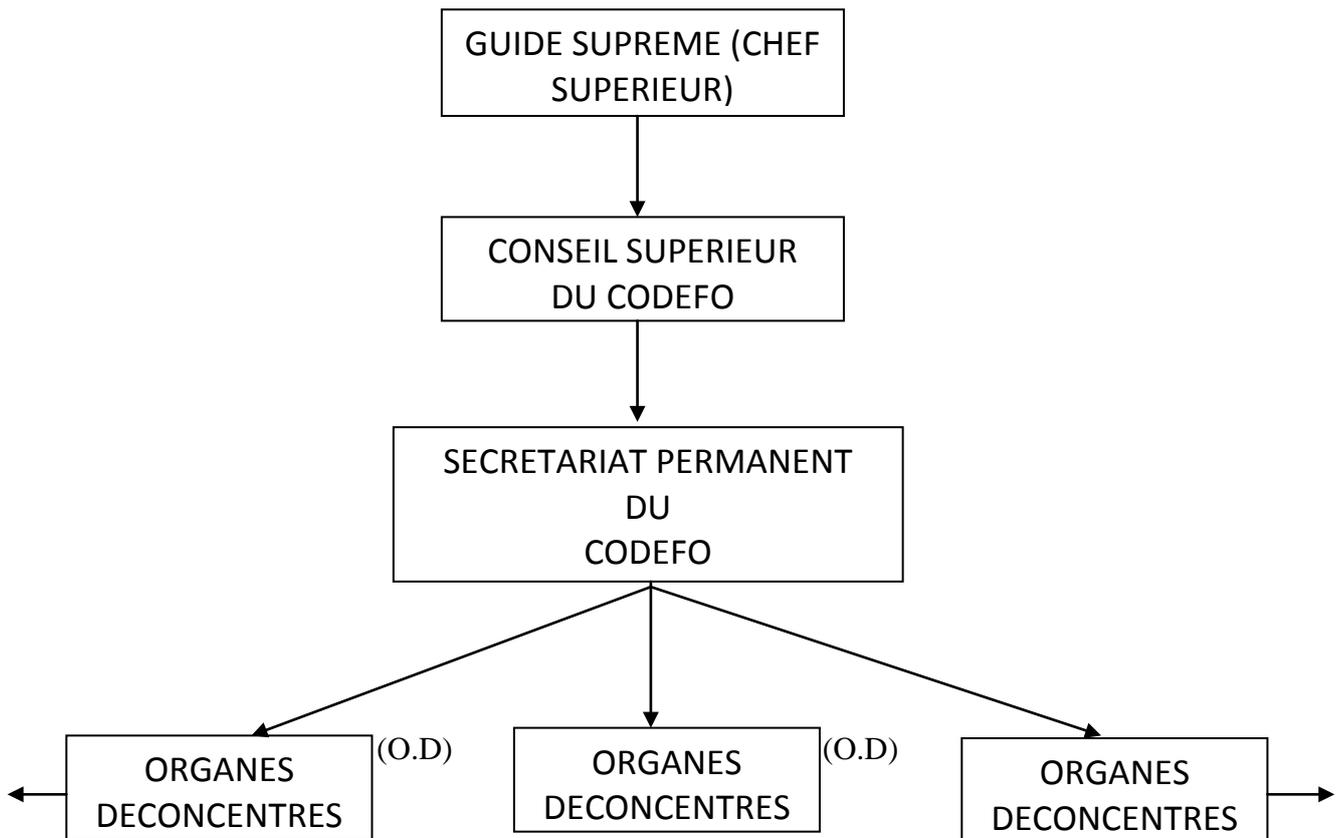
C'est pour ces deux importantes raisons que l'assemblée a choisi de compter désormais et davantage sur les Opérations Economiques et autres Elites.

Il faut cependant noter qu'aucun FOTOUNI de quelque horizon que ce soit n'est exclu du vaste chantier du développement de notre cher village.

Cette commission est composée des membres ci-après :

N°	Noms et Prénoms	Centre d'origine	Qualité	Observation
1	Honorable FOYET Michel	NJOMBE	Président	
2	M. TEUMAH Michel	DOUALA	Membre	
3	SOP KENGNI Blaise	DOUALA	Membre	
4	M. KENGNI KOUAKAM Jean Marie	DOUALA	Membre	
5	M. NOUBISSIE Victor	DOUALA	Membre	
6	MEFO NDAPNET	DOUALA	Membre	
7	M. NOUBOUOSSIE Jean Paul	YAOUNDE	Membre	
8	M. FOGANG Norbert	YAOUNDE	Membre	
9	M. NGANKAM David	YAOUNDE	Membre	
10	MEFO TOUKAM	YAOUNDE	Membre	
11	M. NGNINPOGNI Jean Pierre	BAFOUSSAM	Rapporteur	
12	M. MEKAM SAYANKEN	BAFOUSSAM	Membre	
13	Dr. DASSIE Joseph	KOUSSERI	Membre	P. Grd Nord
14	M. MBEULA NGUEDJO Jean	NKONGSAMBA	Membre	
15	M. Maître DAKEYI Athanase	NKONGSAMBA	Membre	
16	M. LAPA Guillaume	DSCHANG	Membre	
17	M. TEKOUTCHOP Joseph	DSCHANG	Membre	
18	M. TEYANG FOMO	BAFANG	Membre	
19	Notable NZOMEFFO	FOTOUNI	Membre	
20	Mme TCHONLAFIE Victorine		Membre	

Fort des suggestions émanant de l'assemblée du 22 mars 2008, la commission a élaboré l'organigramme ci-dessous pour un fonctionnement efficace et efficient du CODEFO :



Après l'ossature du CODEFO ci-dessus définie, la commission s'est penchée sur le rôle de chaque maillon dans le fonctionnement de la structure de notre développement. A la suite de beaucoup de réflexions et multiples discussions, elle propose les règles suivantes pour le fonctionnement de chaque organe :

I- DU GUIDE SUPREME (G.S)

C'est le Chef Supérieur du Groupement FOTOUNI.

De ses missions :

- Il est l'autorité morale pour tout Fotouni de l'intérieur comme de l'extérieur ;
- Il est le garant de la tradition ;
- Il reçoit les comptes rendus de toutes les activités du CODEFO.

II- Du CONSEIL SUPERIEUR (C.S.)

De sa composition :

Est membre du C.S. tout FOTOUNI qui veut et qui peut.

De ses missions :

C'est au Conseil Supérieur qu'incombe le développement du village. A ce titre

* le Conseil supérieur s'occupe de :

- La conception des projets d'investissements ;
- Leur financement ;
- Leur réalisation.

* Le Conseil Supérieur

- Ouvre un compte central du CODEFO dans la banque la plus répandue dans la République du Cameroun et communique le numéro aux Organes Déconcentrés.
- Désigne un trésorier central parmi ses membres.

N.B. : * Dans les financements des projets, le Conseil Supérieur recevra aussi les fonds collectés dans les Organes Décentralisés du CODEFO.

- * Tout Fotouni capable peut réaliser tout seul un projet de développement de son choix.

De son fonctionnement :

A sa première assemblée générale, le C.S. se dotera d'un bureau et d'un règlement intérieur.

III-

SECRETARIAT PERMANENT OU L'EXECUTIF

S.P

C'est l'organe exécutif du CODEFO ; une courroie de transmission entre la base et le sommet.

De sa composition :

Le Secrétariat Permanent comprend :

- Un Secrétariat permanent
- Un Secrétariat permanent Adjoint
- Comptable
- Deux commissaires aux comptes
- Un trésorier.

De ses Missions :

Le Secrétariat Permanent :

- Assure toutes les tâches administratives du CODEFO ;
- Sert de courroie de transmission entre le Conseil Supérieur et les Organes Déconcentrés.
- Reçoit ses missions et instructions du Conseil Supérieur ;
- produit les cartes du CODEFO, les ventile aux organes Déconcentrés, collecte les fonds, produits de leur vente et les met à la disposition du Conseil Supérieur pour les réalisations des projets.
- Assure le secrétariat des assemblées du CODEFO.

DES ATTRIBUTIONS DE MEMBRES DU SECRETARIAT PERMANENT

Du Secrétaire permanent :

- En collaboration avec le conseil supérieur, le Secrétaire permanent convoque les assemblées générales et autres réunion du CODEFO ;
- Il assiste aux réunions du Conseil Supérieur ;
- Il reçoit les rapports des O.D. les étudie et rend compte au C.S. ;
- Il produit un compte administratif annuel du CODEFO.

Du Secrétaire permanent Adjoint :

- Le secrétaire permanent Adjoint assiste le S.P. dans ses tâches régaliennes
- Il remplace le secrétaire permanent an cas d'indisponibilité.

Du Comptable :

- Il comptabilise les biens du CODEFO et établit la liste des détenteurs.
- Il surveille l'exécution des travaux engagés au nom du CODEFO, dresse un procès verbal de l'avancement des travaux et confirme la fin de l'exécution suivant le contrat.

Des Commissaires aux Comptes :

- Ils tiennent les comptabilités du CODEFO et donnent au Secrétaire Permanent toutes les informations comptables nécessaires pour ses interventions ;
- Il a accès à tous les documents comptables du CODEFO ;
- Il produit un compte de gestion annuel du CODEFO.

Du Trésorier :

- Il est l'adjoint du Trésorier Central ;
- Il est le responsable des fonds et des titres de paiement du CODEFO au niveau du Secrétariat Permanent.

DE LA DESIGNATION DES MEMBRES DU S.P

Les membres du Secrétariat Permanent sont élus au suffrage universel direct par l'Assemblée Générale du CODEFO. Le vote est à scrutin uninominal.

Les candidatures sont envoyées au Conseil Supérieur pour sélection. Les candidats retenus sont soumis aux élections de l'assemblée générale. L'élu est la candidat ayant recueilli la majorité absolue des voix valablement exprimées. Un second tour des élections sera organisé entre les deux premiers si aucun des concurrents n'atteint la majorité absolue des voix.

Pour les postes qui demandent un adjoint, le second sera d'office l'adjoint.

**IV- DES

ORGANES DECONCENTRES

 .D.)**

Ce sont les cellules de base du CODEFO. Tout Conseil Familial Fotouni à chaque niveau constitue un Organe Déconcentré du CODEFO et son président est en même temps responsable du CODEFO.

Les Présidents des conseils généraux des centres veillent au bon fonctionnement du CODEFO dans leur localité.

Des Missions des O.D. :

Les Organes Déconcentrés

- Placent les cartes du CODEFO, reçues du Secrétaire Permanent auprès de leurs membres ;
- collectent ensuite les frais des ventes et autres fonds ; effectuent le dépôt de ces fonds dans le compte central du CODEFO et envoient les reçus de dépôts en banque aux commissaires aux comptes, une photocopie au trésorier et conservent la souche.

AUTRES DISPOSITIONS

- Tout fonds du CODEFO collecté arrive en totalité au trésorier central via banque.
- Toutes les observations sur le présent règlement sont attendues.

Fait à FOTOUNI le

Pour la Commission, le Président

Secrétaire

